DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Maldives | Traveller Declaration (IMUGA)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et**valide au moins 6 mois après la sortie prévue**du pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre document soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan-couleur ou photo ou copie) :**
- Aux normes françaises, format d'identité standard, sur fond clair.
- De bonne qualité.

☑ **1 Confirmation des vols Aller-Retour :** ou une attestation de voyagiste avec toutes les informations (aéroport de décollage, aéroport d'arrivée, numéro de vol, numéro de réservation PNR, aéroport de retour)

☑ **2 réponses (en répondant à l'email de confirmation de commande) :**
- Quel est le nom du 1er hôtel ?
- Combien de valise(s) aurez-vous en soute ? (à titre indicatif)

☑ ***Rappel :*** *La Traveller Declaration vous sera délivrée entre 4 jours et 2 jours avant votre arrivée aux Maldives car il n'est pas possible de l'obtenir plus tôt, il sera possible de l'imprimer ou de l'enregistrer sur téléphone.*